

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 26 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 55724- Réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 mai dernier, concernant le 9000, boulevard Leduc à Brossard.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Courriel du 14 mars 2014 (3 pages);
2. Lettre du 7 mai 2014 (2 pages);
3. Rapport de l'inspection du 24 mars 2014 (19 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (6)

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-03-24	Heure d'arrivée : 13 h 45	Heure de départ : 14 h 27
Inspecteur : Benoit Ethier	Accompagné de : S/O	

N° intervention : 300869952	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-1127100	N° du rapport d'inspection : 401120348
N° demande : 200393634	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Walmart - Brossard Vérifier le bien fondé de la plainte relative à la mauvaise gestion des MDR	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : M. Lube (Quartier 10/30, Brossard) (ci-après aussi appelé site)	
Nom usuel du lieu : S/O	
N° du lieu : X2147382	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 9000, boulevard Leduc Brossard (Québec) J4Y 0E6	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,449722222200;-73,439472222200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
M. Lube Canada inc.		110-725, Eaton Way Delta (Colombie-Britannique) V3M 6S5	Y2108271

Conditions météo
Ensoleillé -6°C

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
James Carter	Gérant	450-656-7500
Articles 23-24 de la L.A.D.		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : James Carter			

Plainte <input type="checkbox"/> SO	
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Benoit Ethier avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 5100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\ethbe02\7610-16-01-1127100\2014-03-24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo DSCN1377.JPG qui a été retournée pour faciliter la lecture.	

Grilles d'inspection annexées <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement du site
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe	1	Informations sur les entreprises M. Lube Canada inc., Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D. ENVIRONNEMENT ET LE réseau du registre des entreprises du Québec
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe	2	Courriel de demande d'informations du 25 et 26 mars 2014 envoyés à M. Carter

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

3 Description de l'inspection

Rencontre avec M. James Carter, gérant du commerce

- À mon arrivée, je rencontre M. James Carter, gérant du commerce.
- Je lui explique les raisons de ma présence en occurrence une plainte pour l'entreposage non conforme de matières dangereuses résiduelles, (MDR).
- Au cours de l'entretien j'apprends que les MDR générées sont récupérées par la compagnie Safety Room Canada inc. (ci après aussi nommé **Articles 23-24 de la L.A.D.**). Une copie d'une facture de récupération d'huiles usées m'est présentée. On peut y voir qu'une quantité de 252 litres d'huiles usées à été récupérée par **Articles 23-24 de la L.A.D.** le 21 mars 2014. (voir photo 1).
- Au cours de notre entretien un employé de **Articles 23-24 de la L.A.D.** vient effectuer la collecte de MDR. Nous discutons également avec lui.
- Les filtres à huiles usées ainsi que les contenant d'huile moteur sont récupérés par la compagnie **Articles 23-24 de la L.A.D.** qui serait un sous-traitant de **Articles 23-24 de la L.A.D.** selon l'employé de **Articles 23-24 de la L.A.D.**
- Selon M. Carter, le garage comprend un séparateur d'huile ou un bassin, mais M. Carter n'en connaît pas les caractéristiques. M. Carter s'engage à me fournir l'information.

Constats

- Aucune activité sur le site au moment de l'inspection.
- Les filtres à huiles usées sont entreposés dans deux récipients de plastique de type poubelle d'une capacité d'environ 100 litres (l) munis d'une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée. (photo 2)
- Les contenants d'huile à moteur vides sont entreposés dans trois récipients de plastique de type poubelle d'une capacité d'environ 100 l munis d'une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée. (photo 3)
- Deux barils de métal d'un capacité d'environ 200 l portants une étiquette indiquant glycol, (liquide de refroidissement), chacun remplis au quart environ sont utilisés pour entreposer le liquide de refroidissement. (photo 4)
- La date de début d'entreposage des MDR ne figure pas sur aucun récipient d'entreposage de MDR présent dans le garage, **ce qui contrevient à l'article 46 du Règlement sur les matières dangereuses.**
- L'employé de **Articles 23-24 de la L.A.D.** m'informe qu'il fourni habituellement à ses clients des étiquettes portant la date de début d'entreposage lorsqu'il fait la collecte des MDR. Celui-ci remet des étiquettes à M. Carter au moment de l'inspection.
- Une dizaine de batteries (automobile) sont entreposés sur une palette de bois. (photo 5)
- Lors des changements d'huiles, les huiles usées sont pompées à l'intérieur d'un récipient de plastique mobile de type poubelle d'une capacité d'environ 100 l sur roue. Le récipient est ensuite connecté à un système de tuyauterie acheminant les huiles usées vers un réservoir de métal situé à l'extérieur d'une capacité de 2300 litres. (photo 6,7)

Entreposage extérieur

- Un réservoir de métal d'une capacité de 2300 litres, fermé, entreposé directement sur le sol composé d'une dalle de béton est présent à l'intérieur d'un abri cadénassé à l'extérieur du commerce. Celui-ci porte une étiquette identifiée huile usée. (photo 8).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Demande d'informations

2014-03-25

- Un courriel est envoyé à M. Carter pour lui demander de nous fournir la capacité du séparateur d'huile ou du bassin du commerce pour des fins de l'application de l'article 35 du RMD. (annexe 2)

2014-03-26

- Un courriel est envoyé à M. Carter pour lui demander de nous indiquer si le réservoir d'huile usée est à double paroi pour les fins de l'application de l'article 56 du RMD. (annexe 2)

2014-04-03

- Je téléphone à M. Carter pour lui demander de nous indiquer si le réservoir d'huile usée est à double paroi pour les fins de l'application de l'article 56 du RMD et la capacité du séparateur d'huile ou du bassin du commerce pour des fins de l'application de l'article 35 du RMD. Celui-ci m'informe qu'il attend les informations de ces patrons.

5 Conclusion

- La plainte est non fondée puisque les matières dangereuses résiduelles sont entreposées de façon conforme. Cependant deux informations relatives aux articles 35 et 56 qui devront être validés auprès de l'exploitant pour s'assurer de la conformité des activités du commerce.

6 Recommandations

Ainsi, je recommande l'envoi d'une lettre pour obtenir les réponses aux informations demandées au point 4.
Réévaluer la conformité des activités du commerce suite à la réception des informations demandées.

Rédigé par : Benoit Ethier

Date de rédaction : 2014-05-01

Signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michelle Marcotte

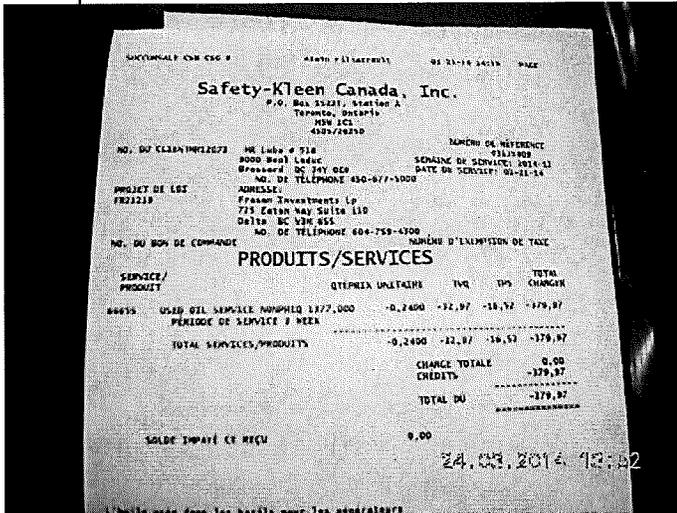
Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2014-05-02

Commentaires :

ok pour la ltr. Assurer un suivi par la suite.
M



DSCN1369.JPG

Photo 1. Facture de disposition d'huile usée récupérée par Safety kleen



DSCN1371.JPG

Photo 2. Récupération des filtres à l'huile usée à l'intérieur d'un récipient de plastique.



DSCN1370.JPG

Photo 3. Récupération des contenants d'huile à moteur à l'intérieur d'un récipient de plastique.



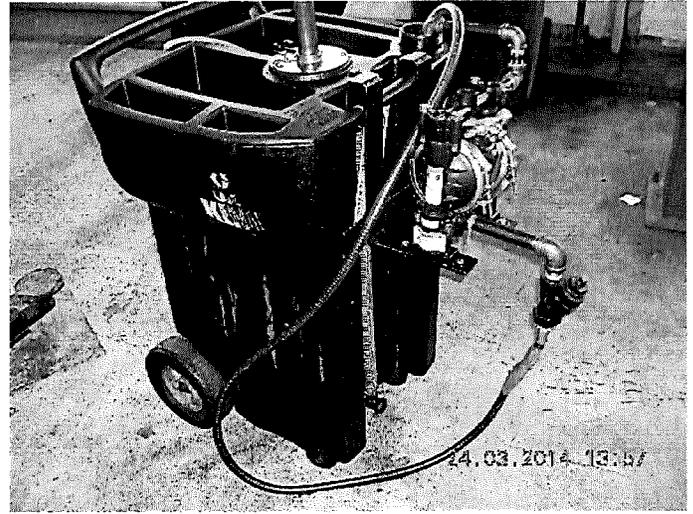
DSCN1375.JPG

Photo 4. Récupération de liquide de refroidissement à l'intérieur d'un baril de métal d'environ 200 litres.



DSCN1376.JPG

Photo 5. Une dizaine de batteries (automobile) sont entassés sur une palette de bois.



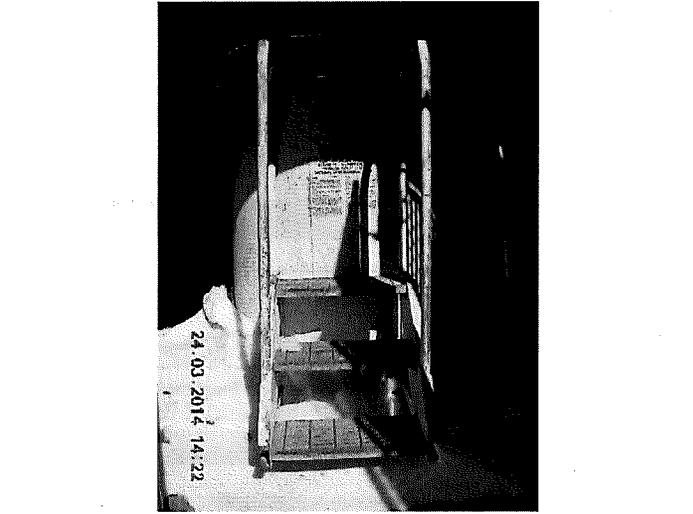
DSCN1373.JPG

Photo 6. Un récipient de plastique mobile est utilisé pour récupérer l'huile des automobiles. Les huiles usées sont par la suite pompées vers un réservoir situé à l'extérieur.



DSCN1374.JPG

Photo 7. Un système de pompage achemine les huiles usées vers un réservoir situé à l'extérieur.



DSCN1377.JPG

Photo 8. Un réservoir de métal d'une capacité de 2300 litres est situé à l'extérieur sous un abri.



Date de l'inspection : 2014-03-24

No de gestion documentaire : 7610-16-01-1127100

Carte

No : 1

Titre : Emplacement du site



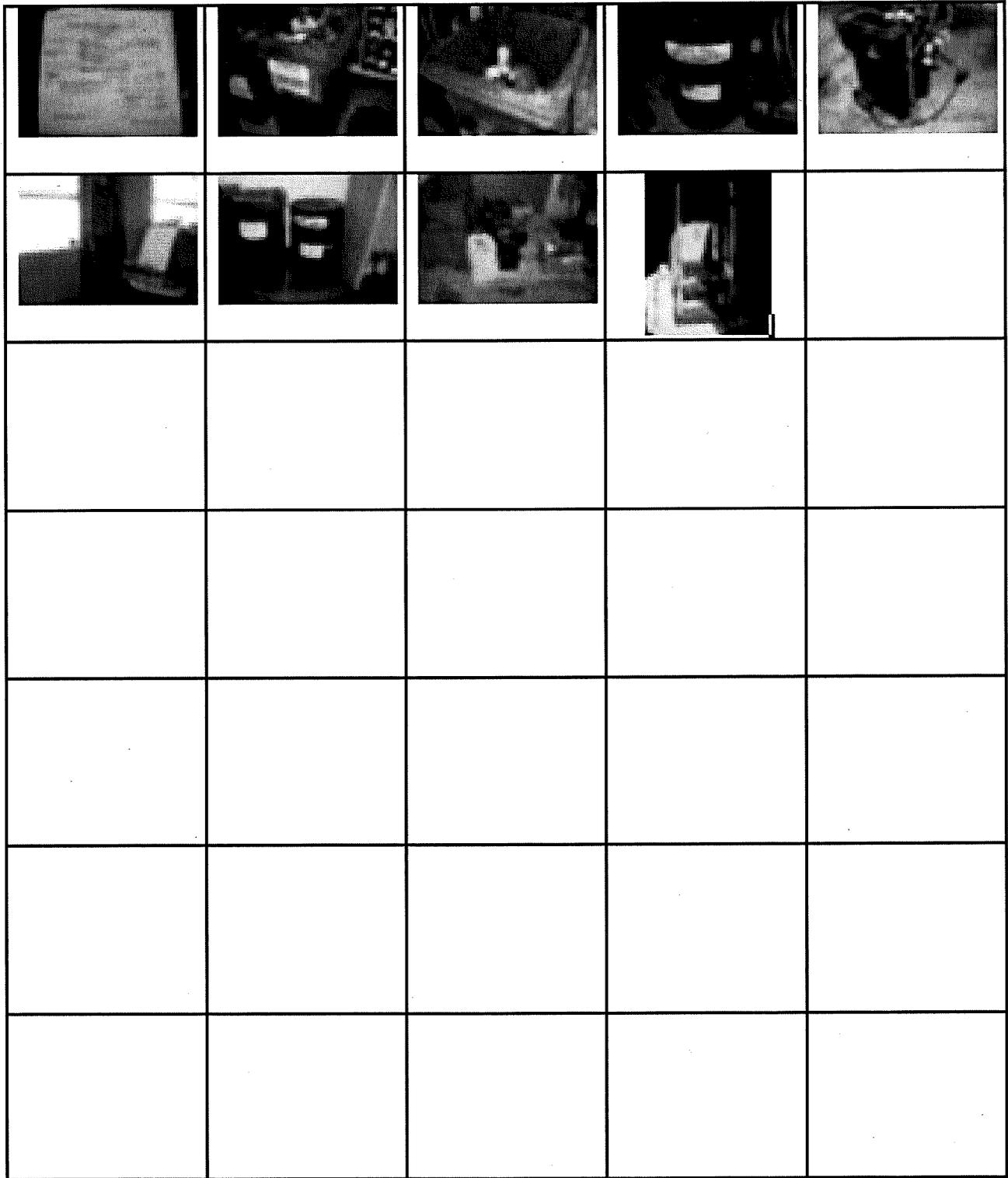
© Gouvernement du Québec

Documenté par : Benoît Etlier

Lieu : M. Jules (Quartier 10/30 Brocard)

Échelle : N/A

Notes :



ANNEXE 1

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2014-03-24 16:07:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1148834386	Y2108271
Nom	M. LUBE CANADA INC.	5214738Z
Version du nom dans une autre langue	MR. LUBE CANADA INC.	

Adresse du domicile

Adresse	110-725, EATON WAY DELTA (COLUMBIE-BRITANNIQUE) V3M6S5
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	LAVERY, DE BILLY A/S CAROLINA TOPPA
Adresse	1, PLACE VILLE-MARIE, BUREAU 4000 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B4M4

Immatriculation

Date d'immatriculation	1999-09-21
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1999-09-21
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1999-04-21 Constitution
Régime constitutif	Autre loi étrangère
Autre loi canadienne	

Régime courant

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2005-12-09
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2005-12-09 2005
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2014-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2013	2013-11-15

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7799
Activité	Autres services aux entreprises
Précisions (facultatives)	FRANCHISING - FAST OIL CHANGES AND RELATED SERVICES

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires**

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	TICKNOR, RONALD EDWARD
Adresse	4425-64TH STREET DELTA BC V4K3M2

Deuxième actionnaire

Nom	GIESE, CLIFFORD
Adresse	6030-88TH STREET NW EDMONTON AB T6E6G4

Troisième actionnaire

Nom	TICKNOR, WILLIAM RICHARD
Adresse	1312 STEEPLE DRIVE COQUITLAM BC V3E1K2

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	GIESE, CLIFFORD
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	6030-88TH STREET NW EDMONTON AB T6E6G4

Nom	TICKNOR, WILLIAM RICHARD
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	1312 STEEPLE DRIVE COQUITLAM BC V3E1K2

Nom	TICKNOR, JOHN-BRIAN
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	110-725, EATON WAY DELTA (COLUMBIE-BRITANNIQUE) V3M6S5

Nom	TICKNOR, RONALD EDWARD
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	

Fonctions actuelles	Président
Adresse	4425-64TH STREET DELTA BC V4K3M2

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Nom	LAVERY, DE BILLY / CAROLINA TOPPA
Adresse	4000 -1,place Ville-Marie Montréal (Québec) Canada H3B4M4

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Avis de défaut	2010-04-20
Avis de défaut	2009-04-07
Avis de défaut	2008-04-23
Avis de défaut	2007-04-26
Déclaration annuelle 2005	2005-12-09
Déclaration annuelle 2004	2004-11-17
Déclaration annuelle 2003	2003-11-28
Déclaration annuelle 2002	2002-11-21
Déclaration annuelle 2001	2001-12-27
Déclaration annuelle 2000	2001-01-11
Déclaration modificative	1999-12-08
Déclaration d'immatriculation	1999-09-21

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	1999-12-08
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
M. LUBE CANADA INC.	MR. LUBE CANADA INC.	1999-12-08		En vigueur
3537153 CANADA INC.		1999-04-21	1999-12-08	Antérieur

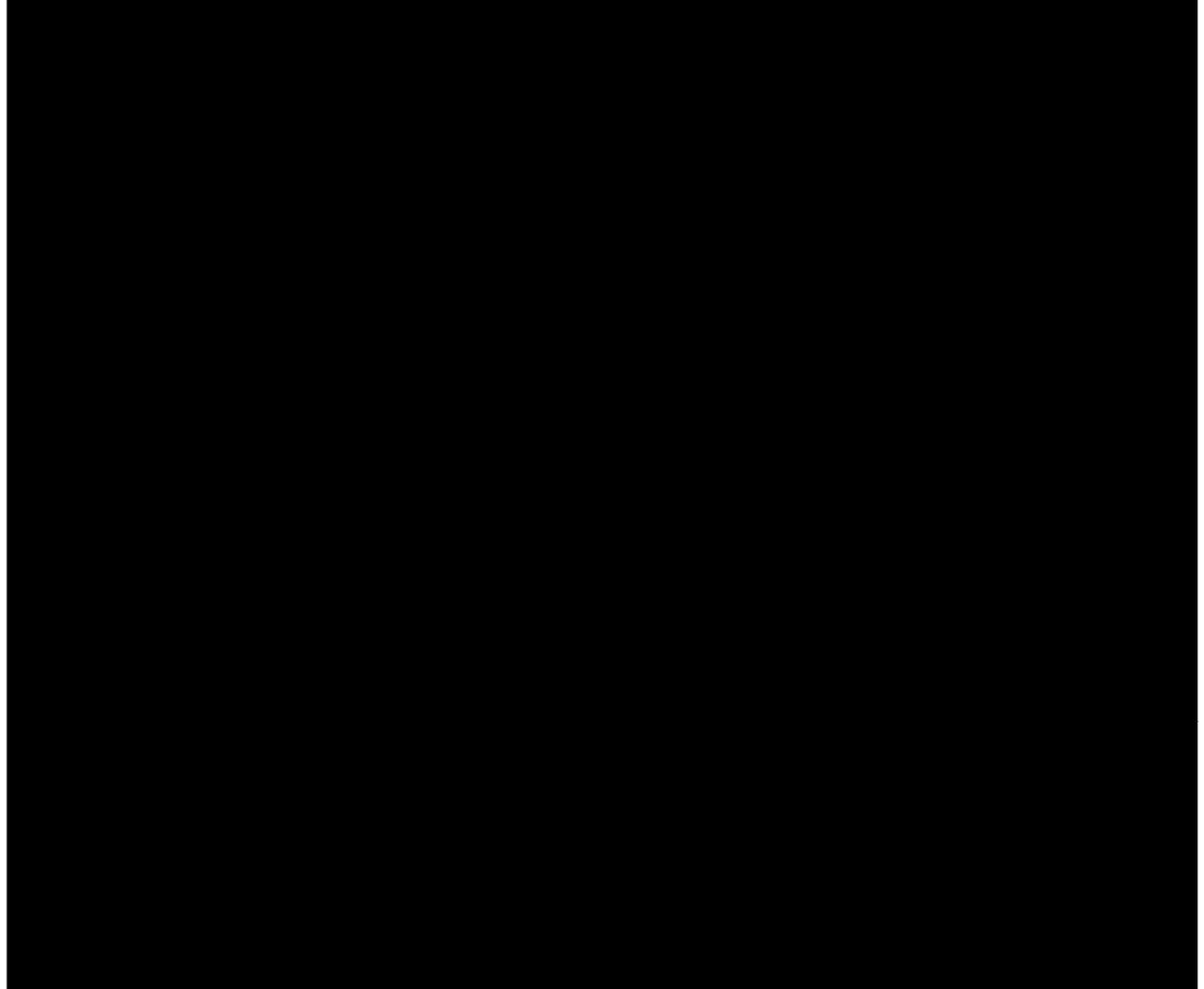
Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Les 6 pages suivantes ont été retirées en vertu des articles 23-24 de la L.A.D.



Les 4 pages suivantes ont été retirées en vertu des Articles 23-24 de la L.A.D.

ANNEXE 2

Ethier, Benoit

De: Ethier, Benoit
Envoyé: 27 mars 2014 13:54
À: 'James Carter'
Objet: RE : MDDEFP - Entreposage d'huiles usées

Bonjour M. Carter,

Est-ce que vous voulez parler de mon rapport d'inspection, puisque j'attends justement ces informations pour le compléter.

Autrement, je demeure disponible pour répondre à vos questions, si vous avez besoin de précisions sur l'intervention du 24 mars dernier.

Salutations,

Benoit Ethier
Technicien en eau et assainissement
Centre de contrôle environnemental du Québec
Estrie Montérégie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607 poste 244
Télécopieur : 450 928-7625
Courriel : benoit.ethier@mddefp.gouv.qc.ca

Articles 23-24 de la L.A.D.

From: Benoit.Ethier@mddefp.gouv.qc.ca [Benoit.Ethier@mddefp.gouv.qc.ca]
Sent: Wednesday, March 26, 2014 11:34 AM
To: James Carter
Subject: MDDEFP - Entreposage d'huiles usées

Bonjour M. Carter,

Pour les fins de l'application de l'article 56 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) pourriez-vous nous indiquer si le réservoir situé à l'extérieur est à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite entre les parois.

Merci

Salutations distinguées.

Benoit Ethier
Technicien en eau et assainissement
Centre de contrôle environnemental du Québec

Ministère du développement durable de l'environnement de la faune et des parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil, Qc, J4K 2T5
Téléphone: 450-928-7607
Télécopieur: 450-928-7625
Courriel: benoit.ethier@mddefp.gouv.qc.ca<mailto:benoit.ethier@mddefp.gouv.qc.ca>

Ethier, Benoit

À: jcarter@mrlube.com
Objet: MDDEFP - Entreposage d'huiles usées
Importance: Haute

Bonjour M. Carter,

Pour les fins de l'application de l'article 56 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) pourriez-vous nous indiquer si le réservoir situé à l'extérieur est à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite entre les parois.

Merci

Salutations distinguées.

Benoit Ethier
Technicien en eau et assainissement
Centre de contrôle environnemental du Québec
Ministère du développement durable de l'environnement de la faune et des parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil, Qc, J4K 2T5
Téléphone: 450-928-7607
Télécopieur: 450-928-7625
Courriel: benoit.ethier@mddefp.gouv.qc.ca

2014-03-26

Ethier, Benoit

Objet: MDDEFP - Entreposage de matières dangereuses résiduelles**Importance:** Haute

Bonjour M. Carter,

Afin de compléter l'inspection effectuée hier sur les lieux de votre commerce, et pour les fins du respect de l'article 35 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD), nous désirons obtenir l'information suivante; la capacité (litres) du système pouvant assurer la récupération des huiles usées (séparateur d'huile). Afin de respecter les conditions de l'article mentionné, celui-ci doit pouvoir contenir le plus élevé des volumes suivants: 25% de la capacité totale de tous les récipients entreposés ou 125% de la capacité du plus gros contenant.

Votre collaboration est appréciée,

Veuillez accpeter, M. Carter, nos salutations, les meilleures.

Benoit Ethier

Technicien en eau et assainissement

Centre de contôle environnemental du Québec

Ministère du développement durable de l'environnement de la faune et des parcs

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil, Qc, J4K 2T5

Téléphone: 450-928-7607

Télécopieur: 450-928-7625

Courriel: benoit.ethier@mddefp.gouv.qc.ca2014-03-25

Ethier, Benoit

De: Marcotte, Michelle
Envoyé: 14 mars 2014 12:52
À: Ethier, Benoit
Objet: TR : Walmart 10-30 Brossard

Plainte à traiter. Interv. 300869952.

N.B. il s'agit d'une plainte anonyme donc pas d'A/R, info et rétroinfo.

Merci!

Michelle Marcotte, chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place Charles LeMoine, 2e étage
Longueuil, Québec (J4K 2T5)
450-928-7607 poste 293
michelle.marcotte@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Desgagné, Christian
Envoyé : 10 mars 2014 12:13
À : Marcotte, Michelle
Objet : TR : Walmart 10-30 Brossard

Salut Michelle, un de mes techniciens a reçu une plainte anonyme concernant l'entreposage d'huile usée (voir plus bas).

Je te laisse juger si une intervention est nécessaire.

Merci et bonne journée!

Christian Desgagné, Chef d'équipe par intérim
Secteurs hydrique et naturel
Centre de contrôle environnemental du Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Téléphone : 819 820-3882 poste 237
christian.desgagne@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Tanguay, Alain
Envoyé : 10 mars 2014 10:22
À : Desgagné, Christian
Objet : Walmart 10-30 Brossard

Christian.

Bon matin.

Plainte anonyme.

Quelqu'un sachant ce que je fais au ministère m'a transféré ces deux images prises derrière le commerce de lubrification d'autos dans le walmart au 10-30 de Brossard. En regardant sur Google earth, j'ai vu qu'il s'agit

d'un Mr Lube.

J'ignore si c'est comme ça dans tous les commerces de changements d'huile mais moi même je trouve ça plutôt ordinaire comme façon d'entreposer des huiles usées et les contenants.

Je ne sais pas trop quand elles ont été prises mais si elles sont vraies, il devrait y avoir encore des traces d'huile sur le sol.

Je te les transfère donc dans l'idée de les transmettre à la personne responsable de l'équipe industrielle contrôle de Longueuil.

Voilà mon bout de chemin de fait.

Bye.

Alain Tanguay

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Gouvernement du Québec

101, rue du Ciel bureau 1.08

Bromont, (Québec) J2L 2X4

Tél: (450) 534-5424 poste 239

Fax (450) 534-5479

alain.tanguay@mddefp.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



Longueuil, le ~~22~~ mai 2014

27

M. Lube Canada inc.
110-725, Eaton Way
Delta (Colombie-Britannique) V3M 6S5

N/Réf. : 7610-16-01-1127100
401128676

Objet : Entreposage de matières résiduelles dangereuses au 9000 boulevard Leduc à Brossard

Mesdames,
Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 24 mars 2014, pour y vérifier la conformité réglementaire de votre commerce situé au 9000 boulevard Leduc à Brossard, la présente est pour vous demander de nous fournir des informations sur les installations d'entreposage et de captage de matières dangereuses résiduelles visées au *Règlement sur les matières dangereuses*, Q-2, r.32.

Lors de l'inspection, M. James Carter, gérant du commerce, nous a informés qu'un séparateur d'huile ou un drain de plancher était présent dans le garage d'entretien mécanique. Pouvez-vous nous informer s'il y a présence de ces équipements ou non et nous informer s'ils sont reliés au réseau d'égout municipal ou non. Pour votre information, l'article 35 du *Règlement sur les matières dangereuses* stipule que :

35. Tout drain situé dans un endroit où sont entreposées des matières dangereuses résiduelles doit :

- 1) soit être obturé hermétiquement en tout temps pour empêcher l'évacuation des matières;*
- 2) soit être relié à un réseau qui, le cas échéant, assurera l'évacuation des matières dans un système pouvant assurer leur récupération. S'il s'agit de matières liquides, le système doit pouvoir contenir le plus élevé des volumes suivants ; 25% de la capacité total de tous les récipients entreposés ou 125% de la capacité du plus gros récipient.*

...2

Toutefois, le présent article n'est pas applicable lorsque les récipients sont placés dans un bassin pouvant contenir le plus élevé des volumes suivants : 25% de la capacité totale de tous les récipients ou 125% de la capacité du plus gros récipient.

Advenant que l'article 35 ne soit pas respecté, vous devrez apporter les correctifs nécessaires pour vous conformer à la réglementation.

Par ailleurs, nous avons constaté lors de notre inspection, que les huiles usées étaient entreposées dans un réservoir extérieur pouvant contenir 2 300 litres. Ce réservoir est-il à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite entre les parois?

Pour votre information, l'article 56 du même règlement stipule :

56. Exception faite des réservoirs à double paroi pourvus d'un système de détection automatique de fuite entre les parois et des réservoirs auxquels est intégré un bassin étanche pouvant contenir 110% de la capacité du réservoir, tout réservoir en surface doit être placé dans un endroit comportant un bassin étanche pouvant contenir 110% de la capacité du réservoir ou, s'il y a plusieurs réservoirs, 125% de la capacité du plus gros réservoir. Ne peuvent être placés à l'intérieur d'un même bassin que des réservoirs contenant des matières qui sont compatibles.

Toutefois, le présent article ne s'applique pas aux réservoirs qui ne peuvent contenir plus de 2 000 kg de matières.

Nous vous demandons de nous fournir l'information demandée par la présente d'ici au 20 juin 2014 et de nous informer des correctifs qui seront mis en place pour vous conformer à ses articles.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Benoit Ethier au 450 928-7607, poste 244 ou à l'adresse courriel benoit.ethier@mddelcc.gouv.qc.ca.

BE/nd